

**COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
- REUNION DU 12 FEVRIER 2008 -**

**Réuni en séance hebdomadaire le mardi 12 février 2008, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris des arrêtés.**

**Approbation du compte administratif 2006 de l'Erpa**

Le gouvernement a approuvé le compte administratif 2006 de l'Erpa (Etablissement de régulation des prix agricoles). Celui-ci se caractérise par une augmentation de 17,51 % des recettes de fonctionnement et tout particulièrement celle de la part contributive de l'OCEF.

**Lutte contre les feux de brousse**

Dans le cadre de la lutte contre les feux de brousse, la ville de Dumbéa a été autorisée à réaliser des travaux d'aménagement d'un trou d'eau dans la rivière de Nondoué à Val Suzon. Il servira, en effet, de zone d'écopage pour les hélicoptères bombardiers d'eau (HBE). Ce point d'eau permettra de limiter le temps de rotation des hélicoptères.

**En bref**

- Quatorze agriculteurs, sociétaires de la Cama, de Bourail et Poindimié seront indemnisés à la suite des inondations des 7 et 16-17 septembre 2007 pour un montant global de 7,7 millions.
- Le gouvernement a approuvé le compte administratif 2006 du Fonds de régulation du marché des viandes porcines (FRMVP) qui fait apparaître un résultat excédentaire de 6 150 820 FCFP.
- Le gouvernement a rendu un avis favorable à la proposition de l'Etat de proroger jusqu'au 31 décembre 2012 les autorisations à émettre de Radio Djido, RRB et NRJ, qui arrivaient à échéance en 2009.